

27 SEP. 2021

A_2021_164

ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE A PLEIN TRAITEMENT DE Mme RENAUD Christelle

**ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE
A PLEIN TRAITEMENT DE Mme RENAUD Christelle,
Adjointe technique Territorial de 2ème classe**

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (notamment art.115);
- **Vu** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- **Vu** le certificat médical du 20-05-2021 (initial) d'arrêt de travail ;
- **Considérant que** pour la période des douze mois précédant cet arrêt de travail, Mme RENAUD Christelle a bénéficié de 38 jours en congé de maladie rémunérés à plein traitement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme RENAUD Christelle est placée en congé de maladie ordinaire à plein traitement du 10 septembre 2021 au 08 octobre 2021.

ARTICLE 2 : Mme RENAUD Christelle continuera de percevoir l'intégralité du traitement afférent à l'Indice Brut 370, Indice Majoré 342, sur la base de 25,17 heures hebdomadaires pendant la période d'arrêt de travail.

ARTICLE 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

Fait à Aussac-Vadalle, le 17 septembre 2021

Le Maire,

Gérard LIOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 26.10.21

Signature de l'agent :

